

18

Sophie et Philippe JARRIAULT
29 rue de la seigneurie
17600 St Sernin

Propriétaire de la parcelle n° 1216
je suis étonnée de la voir en
parcelle boisée sur le nouveau P.L.U.
Que veut exactement dire ce terme?
Qu'a t on le droit de faire, de ne
pas faire?
Actuellement nous pouvons finir
une extension de notre bâtiment!
Pourquoi ce choix, qui est injuste
et qui concerne beaucoup de grands
terains du village?
Pourquoi ce gachis de foncier alors
qu'on en manque?

J'espère avoir des réponses claires
et précises.

19